

## POLITIQUE D'EFFICACITÉ DE CLUB

### PRÉLUDE

Depuis la fin d'année de Lionisme 2020/2021, le concours des effectifs est fusionné au concours d'efficacité de Club pour en devenir qu'un. L'amalgame de ces deux concours continue de porter le nom d'EFFICACITÉ DE CLUB.

### OBJECTIF DE LA POLITIQUE

Promouvoir une saine et franche émulation entre tous les clubs du District en permettant au District, par voie de concours, de reconnaître, par des marques d'appréciation, les clubs y participant.

### RESPONSABILITÉ

Le cabinet du Gouverneur approuve cette politique et le président de la commission « Bottins et Efficacité du club », a le mandat de l'appliquer.

### APPLICATION

#### 1. Admissibilité :

Tous les clubs du district sont admissibles et sont automatiquement inscrits au concours.

#### 2. Période du concours :

Du 1er juillet au 31 mars, sauf pour le formulaire PU-101, la date d'échéance correspond à la date limite d'inscription établie par l'organisation du congrès pour l'inscription des membres au congrès du district U-3.

#### 3. Marque d'appréciation :

Les marques d'appréciation offertes sont laissées à la discrétion du cabinet du Gouverneur et seront décernées lors du congrès annuel du District U-3.

#### 4. Procédure :

Les clubs les plus efficaces sont ceux qui ont obtenu le pointage le plus élevé compte tenu des critères d'évaluation. Afin de permettre une certaine équité, certains critères d'évaluation sont établis pour les clubs suivants : St-Pierre & Miquelon Avenir, St-Pierre & Miquelon Doyen.

## 5. Récompense :

- a) Un prix sera attribué à chacun des présidents de clubs ayant accumulé le plus grand nombre de points dans sa zone respective. En parallèle un prix sera aussi attribué aux responsables des effectifs de club qui auront accumulé le plus grand nombre de points selon le critère d'évaluation 14 de ce document (Effectifs). Les parrains émérites (le plus grand nombre de parrainage) se verront aussi remettre une reconnaissance.
- b) Un prix sera remis au président (e) de la zone dont la zone aura accumulé la meilleure moyenne de points au prorata de ses clubs.
- c) Un prix sera remis au président (e) de la zone qui aura connu la meilleure amélioration de son pointage par rapport à l'année précédente.

Les prix à être remis sont déterminés par le Cabinet

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

### 1. Finances

Cotisations du District U-3 payées au plus tard le <b>31 octobre</b> .	+50
Cotisations du District Multiple "U" payées au plus tard le <b>31 octobre</b> .	+50
Facturation de l'Association internationale au 30 novembre dû inférieur à 50 \$ US (note 1)	+20

Note 1 : Selon les données apparaissant au dossier du club de l'Association internationale.

### 2. Réunions de zone (Par vidéo conférence ou en présentiel)

Question d'équité envers les plus petit Clubs, les responsables suivants: (Président, vice-président Secrétaire, EME, EML, EMS et LCIF), présents à la réunion et proprement identifiés au niveau de l'international recevront 10 points jusqu'à concurrence d'un maximum de 40 points.

Les membres excédentaires peu importe leur position seront pris en compte selon la formule de pourcentage de participation établi en effectuant le calcul suivant :

Nombre de Lions présents - 4  
 Nombre de membres au 31 juillet - 4

Pour le club d'où provient le président de zone, le calcul est ajusté de la façon suivante

Nombre de Lions présents - 5  
 Nombre de membres au 31 juillet - 5

90% à plus :	+ 50 points
80% à 89% :	+ 45 points
70% à 79% :	+ 40 points
60% à 69% :	+ 35 points
50% à 59% :	+ 30 points
40% à 49% :	+ 25 points
30% à 39% :	+ 20 points
20% à 29% :	+ 15 points
10% à 19% :	+ 10 points
Plus grands que 0 et $\leq 9\%$ :	+ 5 points

NB : Une feuille de présence doit être produite par le président de zone et/ou secrétaire pour confirmer les présences.

Faire parvenir aux responsables des concours et au Coordonnateur EME du district à l'adresse

[concoursefficacite@districtu3.com](mailto:concoursefficacite@districtu3.com)

### 3. Rapport annuel des nouveaux officiers

Pour avoir signalé les nouveaux officiers du club au gouverneur avec le formulaire PU-101 pour le 30 avril.

+50

Note : Avoir rempli votre formule PU-101 à l'International.

### 4. Bottin de club

- Faire parvenir au responsable de la commission le bottin du club pour le 30 novembre (oblitération de la poste comme preuve et/ou envoi par courriel) +20
- 50 % du pointage du concours des Bottins est ajouté au concours Efficacité de club

## 5. Info Lions du District U-3

Participation à la revue « INFO-LIONS » Par numéro : +20  
 (Date limite de participation jusqu'à la parution de mars)

## 6. Actions Lions

### a) Journée internationale des Lions

- Pour une activité tenue la journée du 8 octobre (autre qu'un C.A. et/ou réunion régulière) +50
- Pour une activité tenue 5 jours avant ou après le 8 octobre (autre qu'un C.A. et/ou réunion régulière) +20

b) Participation au concours « photo » (31 mars) +50

## 7. Congrès du District

Inscriptions reçues pour la date prévue par le Congrès aux ateliers de (président, secrétaire, trésorier, animateur, chef de protocole, responsable des effectifs et président de zone).

20 points/personne

maximum : 120

Inscriptions d'autres membres : 10 points/membre

*Note: Pour les clubs de St-Pierre & Miquelon Avenir, St-Pierre & Miquelon Doyen, 40 points seront accordés au lieu de 20 pour un maximum de 120 points pour l'inscription aux ateliers de président, secrétaire, trésorier, animateur, chef de protocole, responsable des effectifs et président de zone.*

Inscriptions d'autres membres : 20 points/membre

**Les animateurs d'ateliers sont considérés « autres membres »**

## 8. Contributions

Les contributions doivent être remises et mentionnées au rapport mensuel d'activités et/ou remises au district U3 pour le 31 décembre pour participer aux remises de médailles:

L.C.I.F. 50

L.C.F. 50

F.C.L.Q. 50

Autres organismes voués à la vue ou au diabète (Exemples : Fondation des maladies de l'œil, Chien guide,

Leader Dog, Handicapés visuels, Fondation MIRA, aide alimentaire pour chiens guides). 50

## 9. Œuvres dans le milieu

- |  |      |
|--|------|
| a) Cueillette de lunettes usagées (faire parvenir les informations au responsable du district) | +100 |
| b) Guignolée, paniers de Noël  | +100 |
| c) Concours Affiches de la paix (faire parvenir les informations au responsable du district)   | +100 |
| d) Aide à la jeunesse (école, sports, maison de jeunes, activités culturelles...)              | +100 |
| e) Aide à la santé (dons de lunettes, appareil auditif, don à l'hôpital...)                    | +100 |
| f) Aide à la vue (Achat de lunettes)   | +100 |

*Dans chacun des cas, un maximum de 100 points est alloué, peu importe le nombre d'interventions.*

## 10. Visite officielle du Président de zone

Pour les présences réelles (membres Lions présents lors de la visite), confirmées par le rapport du président de zone ou son secrétaire.

90% et plus	+40
80% à 89%	+30
70% à 79%	+20
60% à 69%	+10

## 11. Visite officielle du Gouverneur

Pour les présences réelles (membres Lions présents lors de la visite), mentionnées sur le rapport d'activités du club.

90% et plus	Idem que point 10
80% à 89%	
70% à 79%	
60% à 69%	

## 12. Interclub

### a) Activités interclub

- Participation à une activité régulière programmée d'un club  
(Souper et/ou déjeuner régulier du mois. Participation d'au moins 3 membres)  
50 points/activité

Maximum 100

**b) Activités de représentations:**

- Participation à une activité Lions organisée par un autre club Lions  
( Ex : souper anniversaire, souper de crabes, tournoi de golf, etc.)  
10 points par membre/activité

Maximum 100

**c) Participation à un projet commun (collecte de fonds ou don pour les oeuvres)**

- Organisé par 2 clubs ou plus (ensemble)  
50 points/activité

Maximum 100

Note : Pour les clubs de St-Pierre & Miquelon Avenir et St-Pierre & Miquelon Doyen, les points accordés seront la moyenne obtenue par tous les autres Clubs du District.

**13. Effectifs du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars**

Club qui maintien le nombre de membres détenus en date du 1<sup>er</sup> avril 50 points

Note : Un membre décédé n'est pas considéré comme un membre radié

**Pour tous les clubs**

Clubs de 5 à 19 membres (classe 1)	points par nouveau membre	30	
Clubs de 20 à 29 membres (classe 2)	points par nouveau membre	25	
Clubs de 30 membres et plus (classe 3)	points par nouveau membre	20	+ xx

La classe est déterminée le 1<sup>er</sup> avril

**14. Services Lions pour les enfants**

- Les 2 premières positions sont attribuées selon le pointage et la 3e position est pigée au hasard par le gouverneur;
- Vous aurez jusqu'au 30 avril pour expédier le dossier complété, (résumé de l'activité) à la responsable du district et y inclure 5 photos avec description des photos.
- Tous les clubs qui auront fait parvenir leur dossier complet, incluant les photos, auront leurs points pour le concours d'efficacité de club. +100

**15. Utilisation du WEB (site web ou une page Facebook) +100**

Les informations sont vérifiées sur le site du District U-3

**16. Formation en ligne**

- Chaque cours réalisé donnera 10 points au club du membre.
- La compilation est réalisée par le/la responsable de la formation du District U3

Maximum 200

**17. Branche de club**

Le club parrain de la création d'une branche de club se verra attribué un pointage de 10 points par membres de la nouvelle branche.

Maximum 100

**18. Activités et/ou dons reliés aux 5 causes suivantes supportées par LCIF :**

Maximum 125

*25 points par cause maximum 25 points par catégorie*

<b>Faim</b>	25
<b>Environnement</b>	25
<b>Cancer infantile</b>	25
<b>Diabète</b>	25
<b>La vue</b>	25

*Pour le concours, un bénévole doit être un membre Lion.*